



Salon d'exposition

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 8 décembre 2003

Bonjour

Je suis allé à la bourse des affaires porte de Versailles salon d'exposition il y à des grands panneaux interdiction de fumer et il y à un grand pourcentage qui se promène la cigarette à la main

je me suis adressé à un vigile il m'a dit qu'il ne pouvez rien faire à quoi sert la loi ????

cordialement

Réponse :

La loi est faite pour être appliquée, c'est une évidence. Malheureusement, ceux qui ont la charge de la faire appliquer prennent souvent un certain plaisir à en banaliser les infractions.

Rapprochez-vous de notre permanence (01 42 77 06 56) si vous souhaitez vous investir dans une action comme celle que nous avons menée, justement porte de Versailles, pour le salon du Cheval la semaine dernière.